



560, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0
Téléphone : 418 365-5151 | Télécopieur : 418 365-7377
mrcmekinac@mrcmekinac.com

Grandes-Piles
Hérouxville
Lac-aux-Sables
Notre-Dame-de-Montauban
Saint-Adelphe
Saint-Roch-de-Mékinac
Saint-Séverin
Sainte-Thècle
Saint-Tite
Trois-Rives

Saint-Tite, le 14 septembre 2023

Monsieur Jocelyn St-Amant
Directeur Général
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN
1986 Place du Centre
Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0

OBJET: Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2024-2025-2026
Exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2024

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les documents requis pour le dépôt de votre nouveau rôle d'évaluation 2024-2025-2026 par la loi, et nous retourner une copie de celle-ci aussitôt que possible, afin que nous puissions compléter nos dossiers de dépôt.

Nous attirons votre attention sur les articles 73, 74 & 75 de la Loi sur la fiscalité municipale qui se lisent comme suit:

Avis de dépôt - Art. 73 *Dans les quinze jours du dépôt du rôle, le greffier de la municipalité locale donne avis que le rôle est déposé à son bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit.*
1979, c. 72, a. 73; 1987, c. 68, a. 77; 1991, c. 32, a. 160

74. *L'avis prévu à l'article 73 mentionne également le délai dans lequel peut être déposée, à l'égard du rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X, le lieu où doit être effectué ce dépôt et la façon de l'effectuer.*
1979, c. 72, a. 74; 1982, c. 63, a. 193; 1988, c. 76, a. 27; 1996, c. 67, a. 3

Avis publié – Art. 75 *Le greffier de la municipalité locale affiche dans son bureau l'avis prévu par l'article 73 ou 74.1 et le publie dans un journal diffusé dans le territoire de celle-ci.*
1979, c. 72, a. 75; 1988, c. 76, a. 29; 1991, c. 32, a. 160

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

SERVITECH INC.

Mathieu Guimond
Évaluateur agréé

MG/sg